



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 89582

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'intégration des outils numériques dans le dialogue social. Dans son rapport « Transformation numérique et vie au travail » remis le 15 septembre 2015, Bruno Mettling indique que « l'information comme la consultation des instances représentatives du personnel doivent privilégier les formes numériques » (préconisation n° 31). Or cette proposition est visiblement contraire au contenu de l'article 17 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social, puisque cet article met des freins à l'utilisation de la visioconférence pour la réunion des IRP, comme l'avait noté l'auteur de la présente question lors des débats parlementaires. Il souhaite savoir si elle compte suivre cette recommandation, ce qui passe notamment par une modification de l'article 17 précité.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89582

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7378

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)